

Hommage respectueux
Estingoy
BARREAU DE TOULOUSE

M^e J.-B. MAILHE

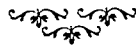
DISCOURS

prononcé le 2 décembre 1923, à la Rentrée solennelle
de la Conférence des Avocats stagiaires

PAR

Léon ESTINGOY

Avocat à la Cour d'appel
Lauréat de la Conférence (1^{re} Médaille d'Or,
prix Henri Ebelot)



TOULOUSE
SOCIÉTÉ MÉRIDIONALE D'IMPRESSION
38, Rue Roquelaine, 38

—
1924

MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL (1),
MONSIEUR LE PRÉSIDENT (2),
MONSIEUR LE BATONNIER (3),
MESSIEURS,

Chaque année nous réunil ici comme en un pieux sanctuaire pour célébrer la fête du souvenir. La tradition nous invite, la piété nous conduit.

Le Barreau toulousain, fier de ses ancêtres, fier aussi du plus beau des patrimoines, celui de l'indépendance de sa liberté d'opinion et de conscience, ne peut rien méconnaître de son histoire ; il se doit d'aller cueillir le talent là où il est éclos, et c'est

(1) M. Fortal.

(2) M. Dhauteville.

(3) M^r Hubert.

pourquoi, Messieurs, je veux aujourd'hui faire revivre à vos esprits la figure de M^r Mailhe, poète et avocat aux époques troublées de la Révolution.

Jean Mailhe naquit en 1751 dans les Hautes-Pyrénées, d'une famille de pauvres laboureurs penchés avec courage sur un sol ingrat qui les nourrit à peine ; de ses montagnes et de ses origines il gardera la vigueur, la ténacité, l'ambition et la volonté. De bonne heure il quitte son village pour s'adonner avec ardeur aux belles lettres, à la philosophie et à la jurisprudence. Le besoin le pousse d'abord à Bordeaux où, pour suivre ses études, il est obligé de donner quelques répétitions. Toulouse le tente pourtant, son compatriote et ami Barrère, qui devenait plus tard M. de Vieuzac, et qui proclamait dans les salons de l'aristocratie toulousaine que si la fortune lui manquait ce n'est pas lui qui manquerait à la fortune, l'appelle. Mailhe rentre alors dans la capitale du Languedoc où il passe avec succès sa licence en Droit. Riche peut-être, si non de science du moins d'illusions, il hésite encore cependant : va-t-il retourner chez lui aux durs travaux des champs ou bien va-t-il solliciter quelque préceptorat, car l'escarcelle est vide si l'ambition est grande ? Non, Barrère, véritable démon tentateur, l'engage à rester à Toulouse comme avocat, on annonce comme prochain le rétablissement du Parlement, le vrai celui-là. Mailhe accepte, l'agriculture n'eut pas gagné en lui un bras bien puissant et le Barreau n'eut jamais connu un des

plus brillants orateurs de la période révolutionnaire.

Il se fait inscrire au tableau en 1779 ; il y trouve d'autres avocats en renom, défenseurs des grandes causes : Taverne, Jamme, Poitevin-Peitavi ; à leur contact, il se perfectionnera dans le grand art de la parole tout en donnant libre cours à son tempérament poétique. Mailhe a désormais trouvé sa voie, de grands succès au Parlement l'attendent et, lorsque Clémence Isaure lui accorde son premier sourire, il a, à peine vingt-trois ans. Il entrait dans la vie par la porte charmante du gai savoir, nous montrant, ce que d'ailleurs d'éminents avocats nous confirment aujourd'hui encore : que l'on peut à la fois honorer et Thémis et les Muses.

L'Académie des Jeux-Foraux va distinguer son poème sur Charles II ou le Rétablissement de la Monarchie anglaise et récompenser d'une violette d'argent la première manifestation de son jeune talent.

Deux ans plus tard, elle lui accorde un souci pour sa nouvelle œuvre : Lismon ou le Père nourricier d'Henri IV, dans la bouche duquel il place ce conseil de haute vertu royale :

Soit toujours des Français plus l'amî que le maître.

Puis le lauréat célébrera le génie de Richelieu dans un poème intitulé : « La Prise de La Ro-

chelle », qu'il fera suivre d'une ode au Comte d'Estaing, grand amiral de France, ode qui renferme sans doute les trois plus beaux vers de l'œuvre poétique de Maille :

Mais Saxe comme toi, blessé, couvert de gloire,
Allait au Champ de Mars enchaîner la victoire
A l'étendard des Lys.

Il va toucher à la fantaisie mythologique dans « Le délire poétique », qu'il termine d'une façon charmante, à propos de la chute d'Icare :

Il est beau de tomber quand on tombe des cieux.

Une amarante d'or sera la récompense d'une ode sur la reine Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette, qui contient ce passage :

Tes pleurs sont superflus, ta mère vit encore,
Elle vit dans les cœurs d'un peuple qui l'adore.
Je ne te parle point de ses faits éclatants
Le don seul que Thérèse a fait à ma Patrie
Autant que son génie
La fera triompher des outrages du temps.

Il épuisera toutes les récompenses avec l'Eglantine d'or qui lui est décernée pour une œuvre très importante, le « Discours sur la grandeur et l'im-

portance de la Révolution qui vient de s'opérer dans l'Amérique septentrionale » ; le Ministre de Vergennes, lui-même, ajouta à la fleur une prime de 750 livres. Toutes les idées exposées par Mailhe dans ce discours sont originales et dénotent une intelligence remarquable et un sentiment impressionnant d'actualité : « Les mers, écrit-il, sont le domaine commun des nations, l'Angleterre en a usurpé l'empire ; il est temps de rendre au commerce sa liberté, aux arts leur éclat, aux hommes leurs ressources et leur repos. »

Dans le domaine poétique Mailhe a butiné un peu toutes les fleurs et son talent devait enfin recevoir la suprême récompense, car le 20 février 1785 il a été nommé à l'Académie pour remplir la place de M. de Pompignan ; il prononce son discours de remerciements auquel M. de Portes, modérateur, a répondu. Six années lui ont suffi pour s'élever de sa première fleur au fauteuil des Jeux-Floraux ; l'étudiant miséreux de Bordeaux a parcouru rapidement la route qui le menait au sommet de la gloire littéraire toulousaine.

*
**

La vie de Mailhe, avocat en la Cour, va se dérouler dans cette période critique, agitée, symptomati-

que du malaise général qui troublait le Parlement, le Barreau, le pays tout entier, et qui devait précipiter les uns et les autres dans la plus sanglante des révolutions.

M. le Conseiller Dubédat, dans son Histoire du Parlement de Toulouse, nous peint ainsi le milieu de l'époque :

« Si le dix-huitième siècle fut le siècle de l'excès des plaisirs, des choses frivoles et des écroulements, il fut aussi celui des idées nouvelles. Sur les débris des institutions et des hommes les idées se transforment et cet âge où tout tombait en poussière n'avait pas si fort appauvri et desséché les âmes qu'elles n'aient trouvé aux heures suprêmes la grandeur et l'énergie des vertus et du courage. Le vent soufflait au large sur la magistrature et le barreau, avocats et magistrats sont plus tolérants, plus éléments et plus miséricordieux. Tous font parfois le procès à la loi et lui reprochent ses rigueurs ou ses faiblesses. Elle pèse à leurs âmes impatientes d'une réforme ; ils ont cette illusion que les révolutions peuvent changer les hommes aussi bien que les dynasties. Vivant au milieu d'une Société impétueuse et généreuse ils s'animent de ses passions et de ses enthousiasmes, on sent courir dans leurs paroles un souffle étrange qui révèle la lassitude et le trouble des âmes à la veille de la prise de la Bastille. »

S'il est vrai, Messieurs, que le style fait l'homme, il est également vrai d'ajouter, sans parodier Buffon, que les événements font le style et l'éloquence. M. le Conseiller Dubédat, en effet, ajoute :

« L'ancienne plaidoirie tombait avec la monarchie et rompait ses vieilles traditions. Par la variété infinie des talents, l'indépendance des sentiments et des idées et le libre vol de la parole, l'éloquence judiciaire deviendra d'année en année, et du dix-huitième siècle au dix-neuvième, le fidèle et brillant miroir de l'esprit français. »

*
**

C'est dans cette atmosphère troublante, énercée, chargée de violences qui allaient se donner libre cours, que Mailhe obtient ses grands succès d'avocat. Il est fort connu à Toulouse ; il plaide les procès difficiles, c'est un juriste fin et délicat, orateur écouté, à la parole ardente et châtiée ; il est jeune : les idées nouvelles vont avoir sur lui l'emprise directrice de sa vie ; un grand procès criminel se déroule devant le Parlement, Mailhe est à la barre. On juge le sieur Reynaud de Lafite, ancien officier d'infanterie, habitant l'Isle-Jourdain, accusé de viol, d'inceste et de parricide sur la personne de sa

filie et de son fils. Monsieur, Frère du Roi, et ses officiers municipaux, parties au procès, sont représentés par M^e Jamme, et c'est devant la Grande Chambre et la Tournelle assemblées, au mois de juin 1789, que l'affaire est appelée.

Au début de sa plaidoirie, Mailhe indique que l'affaire allait toucher à son dénouement en 1788, « mais comme si la fortune et les ennemis de la France avaient été d'accord avec les persécuteurs de ce malheureux, ce fut dans cet instant même que s'opérèrent ces explosions terribles (les lois désastreuses du 8 mai) qui, en dispersant les véritables ministres de la Justice, ébranlèrent jusqu'au fondement de la monarchie. »

Il montre Lafite victime de son sixième procès, de sa servante la femme Naudin et des jalousies politiques des officiers municipaux à la solde de Monsieur Comte de l'Île... Jourdain.

Mais un incident survient : Mailhe soutient, d'après le Droit romain et la doctrine de Prost de Royer, qu'un fils n'a pas le droit d'accuser son père ; M^e Jamme, adversaire au procès, soutient naturellement... le contraire et Mailhe de s'écrier :

« M^e Jamme, défenseur de Monsieur, a voulu fronder tous ces principes. C'est que d'ailleurs ce sujet lui fournissait la matière d'une dissertation dans laquelle il s'est donné le plaisir de régenter le barreau, en criant aux jeunes gens qu'il faut se

tenir en garde contre la pernicieuse doctrine de Prost de Royer, qui enseigne qu'un père ne doit ni ne peut être accusé par son fils. Je ne sais quelle impression a faite sur l'esprit des jeunes gens mes confrères le ton de supériorité que M^e Jamme a pris à leur égard. Je ne sais s'il lui sied bien ou mal de donner des leçons à un barreau, le second du royaume par son ancienneté, le premier peut-être par son érudition. Pour moi, malgré le respect que j'ai pour notre Maître, je préfère la doctrine de Prost de Royer, fût-elle erronée, je l'aimerais parce qu'au moins j'y trouverais l'erreur d'un homme de bien. Comment pouvez-vous ignorer que c'est sous l'empereur Septime Sévère que Papinien publia la maxime qui veut qu'on coupe l'organe de la parole à celui qui, ayant été dans l'intimité d'un citoyen, sortirait de chez lui pour aller l'accuser ou le dénoncer. »

Mailhe aborde à présent un sujet délicat et brûlant : celui des lettres de cachet, contre l'usage desquelles les Parlements et notamment celui de Toulouse s'étaient toujours élevés.

Il parle : « Si dans les derniers jours tous les Parlements de la Nation se sont élevés avec tant de courage contre ces abus et contre les inconvénients terribles qui en sont inséparables ; si ces augustes défenseurs de la Patrie ont sacrifié leur liberté pour conserver celle de chaque individu ; s'ils se sont immolés pour revendiquer les droits

primitifs des citoyens dont la garde leur avait été confiée et dont la France leur doit aujourd'hui restitution ; si excitée, Messieurs, par vos salutaires exemples, par votre généreux dévouement, l'indignation a poursuivi ces actes d'autorité arbitraire qu'on voyait se renouveler à chaque instant ; si elle poursuivait surtout les bouches ennemies qui les provoquaient, si elle a constamment flétri ces délations secrètes qu'employaient des scélérats accrédités pour faire allumer la foudre dans les mains d'un monarque qui, livré à la seule impulsion de son cœur, n'en aurai jamais laissé découler que des grâces ; comment un tel homme ne pourrait-il pas être considéré comme l'ennemi capital du malheureux que poursuivaient ces exécrables délations. » Il s'agit d'un sieur Latournelle, officier municipal, qui obtint du roi une lettre de cachet contre Lafite, qui d'ailleurs allant lui-même au pied du trône en obtenait la révocation.

Enfin il termine sa plaidoirie sur le style impressionné par Jean-Jacques Rousseau et dont nous parlait tout à l'heure M. le Conseiller Dubéda : « Et vous, pères du peuple (ce sont les membres du Parlement), hâtez-vous de faire ouvrir les portes de sa prison. Brisez en même temps les entraves qui ont arrêté le cours de la procédure en subornation. Images de la divinité sur votre tribunal, n'oubliez pas que la religion a été compromise, que la nature et l'humanité ont été horriblement

calomniées et que la Société attend un grand exemple. »

Mailhe sauvera le sieur Lafite et réussira à faire éclater son innocence ; mais le 11 juillet 1789 le peuple s'abandonna à sa violence ; la chute de la Bastille était certainement inutile pour assurer son triomphe. « C'est donc une révolte ? », disait le roi.

« Non, Sire, c'est une révolution ! », répondait le Duc de la Rochefoucault.



Pendant que ces graves événements se déroulaient à Paris, le Parlement de Toulouse continuait à rendre sa justice sans qu'aucun fait extraordinaire vint troubler la gravité de ses délibérations et la majesté de ses séances. Maintenant l'ordre déjà si profondément troublé était une des constantes préoccupations de la Cour et du Parquet. Cependant, certains membres du Parlement se ralliaient presque ouvertement aux revendications de la Nation et on trouve, dans une lettre adressée le 8 août 1789, par un Conseiller commissaire aux requêtes à l'un de ses collègues de la même Chambre, le passage suivant : « J'ai des jus-

tices, j'ai des rentes, par conséquent j'ai le même intérêt que les autres, mais avant tout il faut être juste et si la révolution résiste aux oppositions qu'elle va éprouver, on ne saurait dire quelle prospérité est réservée à l'empire français. » Ironie du sort ! l'auteur et le destinataire de cette lettre furent guillotins sous la Terreur comme ennemis de la Patrie.

C'est cette époque que Mailhe choisit pour mener à la fois la vie au palais et la vie politique, car la tribune offre seulement une cause de plus à défendre et la plus belle : celle du pays, comme l'a écrit un éminent Bâtonnier que l'Académie vient de faire asseoir il y a quelques jours sous sa coupole.

Le 4 juillet 1790 se déroule à Toulouse la fête de la Fédération ; elle eut lieu au Boulingrin, désigné pour la circonstance, Champ de Mars. Le cortège se forme à la Maison Commune et se déroule par les rues de la Pomme, Boulbonne, la place Saint-Etienne, la rue des Nobles, la place Saint-Scarbes, la rue Ninau et sort par la porte Montoulieu. Il se place autour de l'autel dressé au centre du Boulingrin, le maire en gravit les degrés et prononce la formule du serment : Etre fidèles à la nation, à la loi et au roi.

Nous trouvons, dans le *Nouvelliste National*, du 5 juillet 1790, ce passage : « Mailhe a lu un discours digne de survivre aux circonstances qui l'ont

fait naître. On était en droit d'attendre beaucoup de lui et malgré les chaînes pesantes où le jetlait cette confiance des auditeurs, il s'est rapidement élevé à la hauteur de l'opinion générale. Il a été couronné. »

Il est curieux de voir combien ce discours est vivant encore et combien il s'adapte aux événements que nous vivons après la grande épreuve :

« L'ambition de conquérir, dit Mailhe, de ravager l'univers, était un des principaux ressorts du patriotisme romain. Celui des Français sera essentiellement fondé sur le bonheur de l'humanité. Une nation puissante, toujours armée, non par un esprit de conquête, mais par un esprit de paix, non pour tourmenter ses voisins mais pour les contenir, mais pour défendre sa Constitution, voler au secours des peuples opprimés, donner à tous les hommes l'exemple des devoirs et des égards respectifs qui leur sont imposés par la sagesse éternelle, propager partout l'empire de la philosophie et de la liberté... à l'idée d'un tel spectacle l'esprit s'étend, le cœur s'agrandit : chacun de nous remercie le Ciel de l'avoir fait naître dans le dix-huitième siècle et surtout de l'avoir fait naître Français...

« ... Il fut un temps où un seul homme se faisait respecter au milieu des peuples les plus barbares

en disant : Je suis citoyen romain. La présence d'un Français dans les plages étrangères ne fera naître que des mouvements d'affection ; il n'aura pas besoin de se nommer, on le reconnaîtra partout à son esprit de concorde, à sa bienveillance envers tous les hommes, à cette fierté noble et simple que lui donnent le sentiment de sa liberté... »

Peu de temps après cette fête et ce discours, l'Assemblée constituante rendait, le 16-21 août, un décret déclarant qu'au moyen de la nouvelle institution et organisation des tribunaux, tous ceux actuellement existant, y compris les Parlements, étaient supprimés. Une pareille mesure provoqua une éloquente protestation des membres de la Chambre des vacations du Parlement de Toulouse, et le 25 septembre fut rendu le célèbre arrêt qui fit monter plus tard sur l'échafaud tous les magistrats qui avaient tous eu le courage de le rendre.

La grande nouveauté du décret était la création dans le domaine de la mode, du costume des juges, élus par le peuple. Ils portaient habit noir et manteau court, chapeau Henri IV surmonté d'un panache noir, culottes à boucles et souliers bas. L'effet de ce costume fut jugé déplorable par les vieux habitués du Palais qui regrettaient la toge, faisant l'égalité du costume et faisant aussi celle de l'esthétique. Dame Nature, en effet, qui ne fait pas toujours très bien les choses, n'avait pas pourvu

tous les juges révolutionnaires de la cheville fine et du mollet rond, et c'est, paraît-il, de cette époque, pour réparer l'imprévoyance du législateur et celle de la nature, que date la coutume de draper les tables des salles d'audience d'un long tapis descendant jusqu'à terre.

Si ce décret supprimait le Parlement, il supprimerait aussi l'Ordre tout entier, fier de compter deux cent quarante noms. Magistrature et Barreau sombraient intimement et glorieusement unis dans la tourmente révolutionnaire.

Nous ne suivrons pas Mailhe plus avant dans sa vie car, plus d'avocats, partant plus de sujet.



Cependant, je dois à la vérité d'ajouter que Mailhe fut élu député à la Convention ; plus tard, exilé à Bruxelles, il ouvre un cabinet d'avocat consultant. Il rentre en France sous Louis-Philippe ; il s'inscrit au barreau de Paris où il retrouve les mêmes succès qu'à Toulouse, et ce banni revenu d'exil s'endort, chargé d'années, à la clarté du

soleil de son pays, avec la sincérité des convictions de sa jeunesse, obsédé par cette pensée de Saint-Just :

« Ceux qui font des révolutions ne dorment que dans le tombeau. »

